

Référentiel de diplôme







Certificat
d'Aptitude
Professionnelle
agricole
en unités
capitalisables
(UC)

"Métiers de l'agriculture"

Photo couverture : Photothèque MAAF - Établissements de l'enseignement agricole Source : Établissements de l'enseignement agricole



Référentiel de diplôme Certificat d'aptitude professionnelle agricole



spécialité "Métiers de l'agriculture"



Sommaire

Référentiel professionnel	1
Contexte de l'emploi visé	9
Situations professionnelles significatives	1 /
Référentiel de Certification	21
Liste des capacités attestées par le diplôme Unités capitalisables	23 25
Siglier	20

Référentiel de diplôme Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité "Métiers de l'agriculture"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « métiers de l'agriculture » décrit les emplois de niveau V de salarié des exploitations agricoles.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Contexte de l'emploi visé

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel¹

1.1- Contexte politique, social, environnemental et règlementaire

La France est le premier pays agricole de l'Union Européenne. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 1,6 % du PIB national. L'agriculture française est un secteur économique dont l'essor a reposé sur l'augmentation de la productivité et sur une double spécialisation : celle des systèmes de production et celle des régions agricoles (grandes culturesdans les régions Centre, Picardie et lle de France ; élevage laitier, élevage porcin et aviculture dans le grand Ouest, régions viticoles et arboricoles surtout dans la moitié sud de la France).

On dénombre actuellement 490 000 exploitations agricoles en France métropolitaine. Les surfaces consacrées à l'agriculture représentent plus de 51% du territoire. Ces surfaces ne cessent de décroître, et cela se traduit par une nette diminution du nombre des petites exploitations familiales au profit d'exploitations moyennes et grandes, majoritairement gérées en sociétés (GAEC, EARL, SARL...).

L'âge moyen de la population active agricole française augmente, la profession s'est féminisée et le niveau de formation initiale s'est élevé. La part de la main-d'œuvre familiale se réduit au profit d'un recours croissant à des emplois salariés notamment au travers de structures de type Groupement d'employeurs, et de délégation à un prestataire (ETA et CUMA ...) dont l'importance varie suivant les productions.

La part des exploitations ayant recours à une main-d'œuvre permanente non familiale a doublé en vingt ans. L'emploi de salariés saisonniers, en particulier d'ouvriers agricoles est très répandu, quelle que soit la taille de l'exploitation, mais le volume de travail, important en période de forte activité (récolte, vendange ...), est plus limité. Les filières employant de la main-d'œuvre permanente sont la viticulture, les grandes cultures, l'horticulture et l'arboriculture. Les départements les plus employeurs de main-d'œuvre agricole se situent dans le sud-est, l'ouest et le nord de la France.

Pour s'adapter à un contexte marqué par la croissance des marchés, les échanges mondialisés et la variabilité des prix des produits agricoles, les agriculteurs se sont réorganisés et diversifiés.

Différentes activités se sont développées comme la transformation et la commercialisation des productions et les prestations de services. En contrepoint du modèle de standardisation se développent des filières agricoles et des productions qui privilégient notamment la recherche d'un produit à forte valeur ajoutée basée sur la typicité et un cahier des charges parfois adossé à un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine.

Aujourd'hui, les acteurs du monde agricole sont interpellés par la société et les consommateurs quant aux impacts économiques, sociaux et environnementaux générés par leurs activités. Cela entraîne une évolution des raisonnements, des techniques et des systèmes de production, avec la prise en compte de l'agro-écologie et du développement durable comme un levier. Les pratiques font désormais un recours et un usage différents des engrais, des produits phytopharmaceutiques et de certaines techniques culturales, facteurs d'érosion des sols, d'altération de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages.

On assiste à un retour en force des notions fondamentales d'écologie et d'agronomie, notamment à partir du "projet agroécologique pour la France" impulsé par le ministère en charge de l'agriculture, afin d'inviter les agriculteurs à "Produire autrement".

Cela nécessite souvent pour un agriculteur de «produire mieux», notamment en adaptant ses pratiques et son système de production au milieu pédoclimatique et agro-écologique, et à l'organisation économique et sociale locale.

Aujourd'hui, une croissance de la production agricole mondiale est nécessaire et c'est en particulier par l'intensification de la production à l'hectare qu'il est possible d'accroitre l'offre agricole. Dans le même temps, il faut aussi améliorer la productivité du travail et l'efficience d'utilisation des ressources naturelles, tout en assurant la préservation des milieux (air, climat et biodiversité).

Les données sont issues des sources INSEE 2008, Agreste/RGA2010-2011, graphagri 2012 et des auteurs Gambino M. et Laisney C.

Elles sont présentées de manière à donner de la pérennité au document. Le lecteur doit s'assurer des informations, au moment de l'usage de ce référentiel professionnel.

Pour développer des systèmes à la fois productifs, compétitifs, économes en ressources et respectueux de l'environnement, de nombreux agriculteurs (avec leurs salariés) et groupes d'agriculteurs innovent. On voit apparaître la recherche d'une plus grande diversification et d'une augmentation de l'autonomie de l'exploitation, afin de tendre vers la double performance économique et environnementale.

1.2- Filière productions végétales et cultures pérennes

310 000 exploitations agricoles produisent des grandes cultures et près de la moitié d'entre elles sont spécialisées. La surface moyenne des exploitations a progressé et les céréales y représentent les surfaces les plus importantes.

On observe une stabilité du nombre de chefs d'exploitation (dont 42 % ont moins de 50 ans) et co-exploitants, une diminution des actifs familiaux et des salariés permanents hors cadre familial, avec une demande plus conséquente auprès des ETA. Le nombre de salariés permanents hors famille est resté stable dans les exploitations spécialisées en grandes cultures, alors qu'il a progressé dans l'ensemble des exploitations.

Compte tenu de l'augmentation de la SAU moyenne de ces exploitations, la productivité du travail a fortement augmenté, comme d'ailleurs dans l'ensemble des exploitations agricoles.

Dans le secteur viticole, 87 400 exploitations sont réparties sur 788 700 hectares (3 % de la SAU). La dimension des exploitations viticoles varie en fonction du type de vin. Les exploitations qui produisent des vins AOP sont plutôt de grande taille alors que celles qui produisent des vins IGP sont en majorité petites ou moyennes.

Comme dans l'ensemble de l'agriculture, la filière se féminise et 27 % des chefs d'exploitations vitivinicoles sont des femmes. Parmi les viticulteurs, 20 % sont des jeunes de moins de quarante ans, et le quart a 60 ans et plus. Un certain nombre d'emplois sont externalisés et les entreprises de prestations de service en viticulture connaissent un développement important.

Dans le secteur horticole, les salariés assurent 62 % du travail des 33 200 exploitations spécialisées. L'externalisation reste marginale et la part du travail familial se réduit.

Le secteur des fleurs et des végétaux d'ornement est le plus gros employeur de salariés, les trois quarts des emplois sont à plein temps en productions légumières/maraichage, en horticulture et en cultures permanentes. Les arboriculteurs fruitiers font moins souvent appel à la main-d'œuvre permanente et familiale, mais plus de 70 % emploient au moins des salariés saisonniers.

Les entreprises du secteur pépinière et horticulture ont tendance à s'agrandir et à se spécialiser. Elles mettent en place des systèmes de production et des processus qui exigent de plus en plus de main-d'œuvre saisonnière, concentrée sur une même période. On observe que la diversité des systèmes de production (agriculture conventionnelle, agriculture biologique...) et la diversification des activités de l'exploitation (transformation, vente en circuits courts, tourisme...) ont tendance à élargir la période et le recours à une main-d'œuvre saisonnière ou permanente.

1.3- Filière productions animales

Le troupeau bovin laitier français a enregistré au cours de la dernière décennie une diminution du nombre de ses exploitations. Cela a pour conséquence une augmentation de la taille des élevages et une élévation de la production moyenne des troupeaux. On note par ailleurs une croissance importante de la production de lait issue de l'agriculture biologique.

La production de lait de chèvre et de brebis est essentiellement transformée en fromage et pour ces deux secteurs, le nombre d'élevages a diminué alors que le nombre total de têtes ainsi que la production ont augmenté.

Concernant l'élevage de bovins de races à viande, celui-ci a diminué en effectifs et en production. Concomitamment, en dix ans, la taille moyenne des troupeaux a augmenté.

La consommation de viande bovine s'est réduite en France et cette évolution des habitudes alimentaires est parallèle à la baisse de la production dans les élevages. Il faut enfin noter que la commercialisation de viande bovine est constituée pour plus d'un tiers par des animaux issus du troupeau laitier.

L'élevage d'ovins de races à viande a perdu la moitié de ses brebis allaitantes, depuis les années 80, victime d'un contexte défavorable (augmentation de l'âge des éleveurs, prix faible, consommation en repli). On assiste malgré tout à une augmentation de la taille des troupeaux, ainsi qu'à une forte mobilisation de la filière pour améliorer la qualité des produits. La production de viande ovine a dernièrement connu un sursaut avec des prix à la production en hausse et un rééquilibrage des aides à l'élevage.

Le nombre d'élevages porcins ne cesse de diminuer, mais la taille moyenne des troupeaux augmente. La consommation de viande porcine est en repli, mais représente tout de même plus du tiers de la consommation nationale de viande. La production porcine se concentre dans le grand Ouest de la France avec 75 % de la production nationale. La région Bretagne représente à elle seule 58 % de la production nationale et une grande part de l'emploi salarié.

Après avoir subi un déclin important sur la dernière décennie, la filière avicole est quant à elle bien représentée en France. La production de volaille de chair a retrouvé un niveau de production proche de celui du début des années 90. Ceci s'explique par une progression de la consommation intérieure et une forte demande dans les pays tiers. Celle de la production de dindes et d'œufs a diminué, de même que les productions labellisées. Seuls les produits avicoles issus de l'agriculture biologique se maintiennent.

Enfin, l'aquaculture française qui concerne les productions de poissons (pisciculture), de coquillages (conchyliculture), de crustacés (astaciculture et pénéiculture) ou encore d'algues (algoculture), voit sa production, le nombre de sites et l'emploi diminuer.

A l'echelle européenne, l'aquaculture, après un essor important à compter des années 70, connaît une stagnation. Pour autant, la consommation de poisson en France a nettement progressée au cours des 20 dernières années.

1.4- Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

Les facteurs d'évolution présentés ci-dessous, ne sont pas exhaustifs, mais sont suffisamment prospectifs et significatifs pour rendre compte de la dynamique et des impacts des évolutions en cours sur les activités et les pratiques agricoles. Ces facteurs auront incontestablement des effets directs ou indirects sur les emplois des salariés de l'agriculture.

• L'augmentation de la taille des entreprises et des élevages

Dans le secteur de l'agriculture, la réorganisation des filières a conduit à une certaine concentration des acteurs. On observe une diminution du nombre des exploitations et une augmentation de la superficie moyenne cultivée. La progression des exploitations spécialisées est très nette à l'exception des légumes. On distingue une évolution différente pour l'horticulture (cultures couvertes) et les productions légumières/maraîchage (productions de plein champ). Ces évolutions portent essentiellement sur les infrastructures et ce sont les exploitations les moins liées au sol qui possèdent les dimensions économiques les plus importantes.

Le secteur des productions animales se caractérise par une diminution du nombre d'exploitations et une augmentation de la taille des élevages. Une des conséquences est le recours à de la main-d'œuvre salariée qualifiée.

La spécialisation des élevages va de pair avec une augmentation de la productivité, de la technicité et de la prise en compte des politiques publiques en matière de santé et de bien-être animal.

Toutefois durant la dernière décennie, tous secteurs d'élevages confondus, le nombre total de salariés a peu évolué. En effet, l'augmentation du nombre de salariés dans les élevages bovin, ovin, caprin et porcin a compensé les diminutions observées dans les secteurs de l'aviculture et de la polyculture-élevage.

Un recours plus important à la main-d'œuvre externe et aux entreprises de travaux agricoles

Du fait de la saisonnalité des travaux, de la complexité croissante des différents chantiers, et de l'augmentation de la taille moyenne des entreprises par exemple, le recours à de la main-d'œuvre externe et aux entreprises de travaux agricoles se développe. Cette modalité de gestion du salariat et l'externalisation de tout ou partie des travaux conduit à une gestion différente des exploitations. Sur l'ensemble du territoire, les entreprises de travaux agricoles réalisent des activités pour des céréaliers, éleveurs, viticulteurs, arboriculteurs ou maraîchers.

L'agro-écologie et le développement de démarches collectives

Le terme « agro-écologie » est de plus en plus présent dans les publications scientifiques et de plus largement utilisé pour désigner un nouveau modèle agricole, qui conciliera les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture française. L'agro-écologie renvoie à la fois à une discipline scientifique, à un ensemble de pratiques agricoles et à un mouvement social. L'enjeu, pour les exploitants et les salariés des entreprises agricoles, est de concilier la performance économique et environnementale en produisant efficacement et plus durablement. Sa mise en œuvre nécessite un

changement d'échelle voire de paradigme pour faire de la France le leader de l'agro-écologie.

Les orientations agricoles en faveur de l'agro-écologie vont donc obliger à repenser les modes de production et à développer des modes d'intervention alternatifs, avec une plus grande efficacité énergétique.

Le développement de services écologiques rendus par l'agriculture va modifier certaines échelles territoriales et temporelles habituelles, car ces services dépasseront le cadre de la seule exploitation agricole et de la gestion annuelle des productions et des trayaux.

Les réflexions, expérimentations et travaux sur l'agro-écologie vont ouvrir de nouvelles perspectives à l'agriculture et permettront d'optimiser les ressources et mécanismes naturels grâce à l'agronomie et aux méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels (biocontrôle), pour rendre les exploitations agricoles plus compétitives et durables, en réduisant par exemple les consommations de produits phytosanitaires, de carburant, et de temps passé à labourer les sols.

L'agro-écologie permettra de développer de nouvelles pratiques de travail collectif, car elle engage à dépasser le raisonnement à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation, pour aller à l'échelle du paysage et du territoire.

Dans la dynamique du changement en cours, les collectifs d'agriculteurs au sein des GIEE seront encouragés et ils impacteront les pratiques, la production, l'organisation du travail et la gestion de la main-d'œuvre (banque de travail, délégation de certains travaux, embauche de salariés à plusieurs employeurs).

Dans la variété des systèmes de production des exploitations agricoles, la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques est incontestablement un investissement pour l'avenir et pour la durabilité des systèmes et des pratiques. C'est aussi un moyen pour les agriculteurs et les salariés des entreprises agricoles de répondre aux attentes des consommateurs et de la société toute entière.

La prise en compte du développement durable et du bien-être animal

La prise en compte du développement durable modifie les pratiques des agriculteurs et des salariés. De fait, ces derniers prennent en compte les politiques publiques mises en œuvre et intègrent davantage l'approche systémique et les principes de l'agro-écologie dans leurs pratiques, afin de permettre une anticipation de l'impact des activités agricoles sur l'environnement.

La réglementation encadre par exemple les pratiques dans l'usage des pesticides à travers le Certiphyto, réglementation visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques et à favoriser la prévention des risques pour la santé et pour l'environnement. La recherche de techniques rendant l'azote plus assimilable par les cultures permettra aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique. Ainsi, de nouveaux usages seront faits des fumiers, lisiers, et déchets végétaux. Ils pourront être valorisés à la ferme comme fertilisants mais aussi pour produire de la chaleur ou de l'électricité grâce à la méthanisation.

Il en va de même de la prise en compte du bien-être animal dans les pratiques d'élevage et la réalisation d'interventions particulières. La charte du bien-être animal encadre fortement les pratiques pour le respect de l'animal et cette tendance se renforce avec de nouvelles réglementations qui encadrent par exemple l'usage des antibiotiques. Celles-ci visent à réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires, au travers du plan national Écoantibio et prévoit un usage prudent et raisonné des antibiotiques se traduisant par des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Le quantitatif vise l'usage des seules quantités appropriées et strictement nécessaires, le qualitatif vise un effort particulier de réduction des antibiotiques, notamment les fluoroquinolones et les céphalosporines de 3ème et 4ème génération.

• L'encouragement de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode de production respectueux de l'environnement, avec des normes élevées de bien-être animal, qui contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, à la préservation, la restauration, le renforcement et la valorisation de la biodiversité.

Reflet de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique est un secteur économique dynamique et un véritable vivier d'emplois. Elle participe à l'aménagement des territoires et au renforcement des liens sociaux entre les agriculteurs, les acteurs de l'agroalimentaire, les citoyens et les consommateurs.

Les règles d'hygiène et de sécurité

Au fil des ans, les règles d'hygiène et de sécurité ont considérablement progressé et ont impacté les pratiques des agriculteurs et de leurs salariés. L'application des règles d'hygiène est notamment essentielle dans les élevages, aussi bien pour les individus que pour les animaux.

L'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), ainsi que l'adoption de gestes et postures adéquats renforcent la sécurité des personnes et limitent les accidents. La sensibilisation aux risques professionnels et aux principales techniques de prévention ainsi que le développement des formations SSTA (Sauveteur Secouriste au Travail option métiers agricoles) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) est un atout pour les professionnels.

Le cadre réglementaire et les marchés

L'activité agricole s'effectue dans un cadre réglementaire qui évolue et dans un marché qui se mondialise. Cette évolution a des répercussions sur les activités des entreprises, la nature du travail, mais aussi son organisation.

L'usage des technologies du numérique

Le développement de l'informatique appliquée, aussi bien en production végétale qu'en production animale a une incidence sur les tâches à accomplir et sur l'organisation du travail. Exploitants et salariés utilisent fréquemment un ordinateur fixe ou portable, l'informatique embarquée, des appareils pour la gestion automatique de l'eau, de la ventilation ou/et de la température, la vidéosurveillance des animaux... La robotisation a aussi un impact sur l'organisation du travail, notamment en élevage avec les robots de traite, robots de nettoyage ou distributeurs automatiques de concentrés.

La recherche de la qualité

Dans toutes les filières de l'agriculture, la recherche de la qualité est constante. Elle se traduit par un suivi très précis des parcelles, des intrants et des produits utilisés, et par le développement des labels, comme par exemple le label rouge, Agriculture Biologique, et aussi la Certification de Conformité Produit, l'IGP, l'AOP. Parallèlement à la recherche de la qualité, toutes ces initiatives visent aussi à permettre la traçabilité des marchandises, pour que distributeurs et consommateurs puissent être informés et avoir une garantie sur l'origine des produits.

• Le développement de la vente directe et des circuits courts

Les problématiques de qualité de l'alimentation, le désir de restauration du lien social entre les consommateurs et les producteurs ont fait apparaître de nouvelles attentes sociétales et de nouveaux comportements. On observe ainsi le développement de la vente directe dans les exploitations. De ce fait, dans les petites unités, une fonction d'accueil et vente à la ferme peut être assurée par le chef d'exploitation ou le salarié.

2- Emplois visés par le diplôme

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Qu'il soit dénommé employé qualifié ou ouvrier agricole polyvalent, le salarié assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales ou animales. Il utilise les différents matériels et équipements nécessaires aux travaux de l'exploitation et réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité.

Selon la nomenclature des codes ROME, les différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein des codes A 14

A 1416 Polyculture-élevage

Ouvrier / Ouvrière agricole polyvalent

Ouvrier / Ouvrière agricole de grandes cultures, polyculture élevage

A 1414 Horticulture et productions légumières/maraîchage

Ouvrier / Ouvrière serriste

Ouvrier / Ouvrière agricole en maraîchage, horticulture, pépinière, champignonnière

A 1411 Élevage porcin

Ouvrier / Ouvrière agricole ou d'élevage en production porcine

A 1410 Élevage ovin ou caprin

Ouvrier / Ouvrière agricole ou d'élevage en production caprine, ovine

A 1409 Élevage de lapins et volailles

Ouvrier / Ouvrière agricole ou d'élevage en production avicole, cunicole, d'accouvage

A 1407 Élevage bovin

Ouvrier / Ouvrière agricole ou d'élevage en production bovine, laitière

A1405 Arboriculture et viticulture

Ouvrier / Ouvrière arboricole Ouvrier / Ouvrière en arboriculture Ouvrier / Ouvrière viticole Ouvrier / Ouvrière en viticulture

Dans certaines entreprises, d'autres appellations sont usitées : assistant/assistante d'élevage ou agent/agente d'élevage par exemple.

Dans les élevages de volailles, ouvrier / ouvrière en couvoir, ramasseur de volailles.

Dans les élevages porcins, deux emplois-type polyvalents : ouvrier polyvalent / ouvrière polyvalente en élevage porcin et aide porcher ; un emploi spécialisé : ouvrier de maintenance en élevage porcin.

En viticulture et arboriculture, les appellations de tractoriste ou agent tractoriste sont aussi utilisées.

2.2- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

A ce niveau de qualification, le salarié agricole est sous la responsabilité hiérarchique d'un employeur, du chef d'exploitation, du chef d'entreprise, du chef de culture, du chef de service ou du responsable de l'organisation dans laquelle il exerce son activité. Cela peut être une exploitation agricole, un domaine viticole et/ou une entreprise de travaux agricoles.

Il réalise le travail seul ou en équipe et, selon la taille de l'exploitation, la saison et la nature du travail qui lui est confié, il s'organise de manière quotidienne ou hebdomadaire.

Après quelques années d'expérience, et selon les compétences développées et la formation continue suivie, l'employé peut coordonner l'activité d'une petite équipe de travail.

2.3- Conditions d'exercice de l'emploi

L'activité de cet emploi s'exerce au sein d'entreprise de production agricole, horticole, arboricole ou viticole, en relation avec différents services ou interlocuteurs (station de conditionnement, cave, techniciens de coopératives, acheteurs ...). Le mode d'organisation est en fonction de la taille de l'exploitation agricole, de la présence d'une unité de transformation ou d'un point de vente. Elle peut s'exercer en horaires décalés et être soumise au rythme des saisons (récolte, vendange...).

Dans des structures d'élevage (exploitation de polycultureélevage, élevage spécialisé, structure expérimentale...) le salarié est en contact permanent avec des animaux et il travaille avec différents intervenants (techniciens d'élevage, vétérinaires, fournisseurs ...).

L'activité peut impliquer des déplacements (transport des animaux, transhumance...), elle s'effectue en bâtiment d'élevage, à l'extérieur, parfois en altitude (pâturage d'estive).

En fonction de la production et de l'organisation du travail, elle peut s'exercer durant les congés de fin de semaine et les jours fériés, voire de nuit. Le salarié peut être soumis à des astreintes. D'une façon générale, l'activité est directement liée au rythme de vie des animaux. Le salarié doit faire preuve

d'un sens aigu de l'observation et respecter des règles d'hygiène pour lui-même comme pour les animaux.

Les ouvriers horticoles travaillent sous serre ou à l'extérieur. L'environnement sonore est relativement mesuré, mais le salarié est exposé aux risques liés à l'épandage, à la pulvérisation et au stockage des produits phytopharmaceutiques.

L'activité s'effectue à l'extérieur et peut impliquer la manipulation de charges. La réalisation de certaines tâches nécessite une bonne condition physique et l'application des règles d'hygiène et de sécurité. En fonction des saisons et des différents chantiers, une certaine disponibilité est attendue.

Dans les différentes activités, une part croissante du travail fait appel à l'utilisation d'appareils automatiques ou semi automatiques, ainsi que d'outils informatiques.

2.4- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le salarié agricole exécute des tâches sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique tout en étant responsable de son travail. A ce niveau de qualification, il dispose d'une autonomie variable suivant les structures au sein desquelles il exerce son activité, mais il doit rendre compte auprès de son supérieur hiérarchique.

Le degré de spécialisation des tâches est fonction de la taille et du type de l'exploitation. Sa permanence sur les lieux de production lui confère souvent une position privilégiée pour percevoir les changements et les problèmes qui méritent le plus souvent une réponse rapide.

Dans la filière viticole, l'autonomie du salarié est plus importante dans les travaux de la vigne que dans les travaux en cave. Lorsqu'il participe à la vinification, il agit sur consigne de l'œnologue et/ou du maître chai et/ou sous contrôle de l'employeur.

L'ouvrier horticole assure quant à lui des tâches répétitives et les chefs d'entreprises sont très attentifs à la régularité d'exécution des tâches. L'assiduité et l'autonomie sont requises du fait de l'environnement du travail. Le sens de l'observation et la capacité à transmettre des informations sont également nécessaires, car le salarié peut être amené à identifier les besoins des végétaux (carences minérales et hydriques, maladies ou parasites) et à les signaler.

Dans tous les cas, le salarié travaille seul ou en équipe, et il est responsable de la bonne exécution de son travail. Il rend compte verbalement ou par écrit au chef d'exploitation ou à son supérieur hiérarchique de son activité.

Généralement, dans les différentes entreprises, le salarié est responsable des matériels utilisés (pour l'entretien, éventuellement les petites réparations).

2.5- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le titulaire de la qualification peut évoluer de façon différente selon la structure dans laquelle il est employé. En fonction du niveau de compétences développé mais aussi de son autonomie, il peut se voir confier davantage de responsabilités dans l'entreprise qui l'emploie ou dans une autre structure. L'élévation du niveau de compétence peut se faire par la voie de la formation continue, notamment via un Brevet professionnel du niveau IV.

A la suite d'une expérience professionnelle et/ou de bonnes connaissances de base, le salarié peut être responsable d'une équipe pour la gestion et l'organisation du matériel ou la conduite d'un chantier par exemple. Ces expériences et compétences peuvent être transférables dans un autre emploi de la production agricole ou hors de l'agriculture.

Fiche descriptive d'activités

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme ou par un homme. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité. Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation.

Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, et de préservation de l'environnement (y compris de lutte contre le réchauffement climatique).

Résumé des métiers

Dans le secteur des productions animales, l'ouvrier assure des activités liées à la conduite d'un ou plusieurs élevages. Celles-ci concernent essentiellement l'alimentation, le suivi de la reproduction et de l'état sanitaire ainsi que les interventions qui s'y rapportent. En élevage laitier bovin, ovin et caprin, il est amené à réaliser la traite deux fois par jour. Il connaît le comportement des animaux et sait réagir en cas de nécessité. Il assure également des activités liées à la conduite de productions végétales en vue de l'alimentation du bétail. Il est en capacité d'utiliser les différents équipements nécessaires aux travaux de culture et de récolte des céréales et fourrages.

L'employé qualifié en polyculture assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales. Il met en œuvre des pratiques et techniques culturales prenant en compte les problématiques de développement durable. Pour cela il doit procéder à l'utilisation et au réglage des différents matériels et équipements nécessaires au travail du sol, suivi des productions végétales et récolte. Il peut également intervenir dans les lieux de stockage des récoltes et dans leur transport.

Dans ces deux secteurs, il est polyvalent selon la diversité des activités qui lui sont confiées et il doit s'adapter à des conditions d'exercice spécifiques de façon organisée et autonome.

Dans le secteur de l'horticulture et des productions légumières, l'ouvrier réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes en pleine terre ou en pots, de plantes maraîchères, fruitières, à massif, de bulbes ou de fleurs coupées et à leur conditionnement en vue de leur commercialisation. Si une partie du secteur horticole se spécialise, avec pour corollaire la répétitivité de tâches, l'activité est orientée essentiellement autour de la production de plants : semis, entretien des plants et récolte. Parmi les tâches, on notera l'arrosage, le rempotage, le transport des plants, et le repiquage. Les ouvriers horticoles peuvent parfois avoir des tâches à responsabilité, comme la climatisation et la phytoprotection.

En arboriculture, le salarié réalise l'ensemble des travaux manuels du verger tout au long du cycle de production : taille, palissage, travaux en vert, récolte. Il participe également aux

travaux de plantation. Ses activités sont essentiellement liées aux travaux du végétal, il peut cependant être amené à effectuer des travaux d'entretien de l'exploitation et travailler en station de conditionnement.

Dans les domaines viticoles, l'ouvrier qualifié participe à la fois à l'implantation et à la conduite d'un vignoble. Au moment de la récolte, il vendange manuellement, peut porter des hottes de raisin et s'il a de l'expérience il peut conduire la machine à vendanger. Il participe généralement au tri et au conditionnement de la récolte. Il conduit le tracteur, assure l'entretien et les petites réparations du matériel. L'ouvrier viticole peut participer à la vinification sous la direction de l'œnologue ou maître chai ou exploitant agricole. De même, il peut soutirer le vin et participer à la mise en fûts et en bouteilles. Il utilise et entretient les équipements et matériels dans le vignoble et dans la cave. Il applique des produits de traitements de la vigne.

Le tractoriste réalise quant à lui les travaux mécanisés. Le travail du sol, la phytoprotection, le rognage, la récolte constituent ses principales activités. Le tractoriste effectue en autonomie le réglage du matériel utilisé, et en assure l'entretien courant. Il peut éventuellement être amené à effectuer des travaux manuels liés à la production de l'entreprise agricole.

Dans toutes les situations d'entreprise et d'emploi, le salarié agit dans le respect des règles de sécurité au travail et vis-àvis de l'environnement.

La FDA est organisée de la manière suivante :

- Fonctions communes aux productions végétales et animales
- Fonctions spécifiques aux productions végétales : productions horticoles, productions arboricoles, grandes cultures, productions viticoles
- Fonctions spécifiques aux productions animales : élevages bovin, ovin, caprin, élevage porcin, élevage de volailles
- Activités susceptibles d'être exercées par des salariés selon les systèmes de production et les configurations locales d'emplois : valorisation et vente de produits horticoles, entretien des espaces naturels et/ou paysagers, travaux de cave, valorisation et vente de produits de l'élevage, garde et entretien d'un troupeau transhumant, productions aquacoles.

Fonctions communes aux productions végétales et animales

1- Organisation du travail

- 1.1- Prend connaissance des consignes et au besoin les fait expliciter
- 1.2- Organise son travail en fonction des différentes tâches à effectuer
- 1.3- Prépare les équipements de protection individuelle
- 1.4- Apprécie l'état des cultures et de l'environnement avant toute intervention

2- Utilisation des matériels et engins

- 2.1- Prépare le matériel avant son utilisation et vérifie les sécurités
- 2.2- Conduit des équipements tractés, portés, semi-portés, animés par la prise de force
- 2.3- Règle le matériel, réalise un essai et ajuste les réglages
- 2.4- Utilise des équipements électriques, hydrauliques
- 2.5- Peut utiliser des engins de manutention et de levage
- 3- Entretien courant des bâtiments, matériels et engins
- 3.1- Vérifie le bon état des locaux, des véhicules, des équipements et matériels
- 3.2- Nettoie, vérifie et range les différents équipements, matériels et produits
- 3.3- Réalise des opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des outils, machines et matériels à moteur ou non
- 3.4- Réalise des travaux simples de maçonnerie, soudure, menuiserie, électricité et plomberie
- 3.5- Effectue des opérations d'entretien des abords de l'entreprise et de ses accès

4- Protection des cultures

- Réalise les opérations de fertilisation et d'amendements
- 4.2. Peut étalonner un pulvérisateur
- 4.3. Peut préparer un traitement
- 4.4. Applique un traitement phytopharmaceutique
- 4.5. Met en œuvre des techniques alternatives aux traitements chimiques
- 4.6. Met en œuvre des techniques de lutte ou de protection intégrée

5. Communication dans l'entreprise

- 5.1. Rend compte des activités réalisées
- 5.2. Enregistre des informations sur des supports numériques ou papiers
- 5.3. Alerte le responsable ou le spécialiste concerné en cas d'anomalie
- 5.4. Peut accueillir des intervenants extérieurs et transmettre des consignes

6. Réalisation des opérations liées à l'irrigation, automatisée ou non le cas échéant

- 6.1. Met en œuvre des techniques pour préserver la ressource en eau
- 6.2. Met en marche et vérifie le fonctionnement du circuit
- 6.3. Nettoie les systèmes d'irrigation
- 6.4. Contrôle le déclenchement de la programmation

7. Vente des produits ou services de l'exploitation, le cas échéant

- 7.1. Accueille le client
- 7.2. Participe à la présentation des produits sur le lieu de vente
- 7.3. Réalise la pesée des produits
- 7.4. Réalise la vente et l'encaissement
- 7.5. Procède au chargement et au déchargement des véhicules
- 7.6. Enregistre toutes données utiles à la gestion des stocks

Fonctions spécifiques aux productions végétales

Productions horticoles

(productions légumières, floriculture et pépinière d'ornement)

8- Exécution d'opérations techniques en horticulture

- 8.1- Prépare les mélanges, substrats et les supports de culture
- 8.2- Réalise le piquetage de la parcelle
- 8.3- Réalise manuellement ou mécaniquement les trous de plantations
- 8.4- Dispose les pots, conteneurs ou les supports de culture
- 8.5- Effectue la plantation ou la mise en pot ou conteneur
- 8.6- Procède à des repiquages, rempotages et transplantations

- 8.7- Réalise des semis, bouturages, drageonnages, division de touffes et marcottages ...
- 8.8- Réalise toutes les opérations nécessaires pour une bonne reprise et l'acclimatation des végétaux multipliés
- 8.9- Intervient sur la plante durant tout le cycle de croissance : tuteurage, palissage, tailles, effeuillage
- 8.10. Installe des équipements nécessaires à la protection des cultures contre les aléas climatiques et les nuisances animales
- 8.11. Réalise le marquage des végétaux de pépinière à récolter
- 8.12. Procède à l'arrachage manuel ou mécanisé de végétaux

9- Récolte des productions

- 9.1- Récolte les produits et les trie dans le cas d'une récolte échelonnée
- 9.2- Prépare les produits, les calibre et les conditionne pour le stockage et la vente

10-Utilisation et entretien des équipements et installations

- 10.1- Manœuvre les systèmes de régulation d'ambiance, automatisés ou non
- Monte, démonte et entretient les installations (serre, tunnel...)
- 10.3- Réalise des opérations de chaulage des serres

Productions arboricoles

- 8- Exécution d'opérations techniques en arboriculture
- 8.1- Effectue les travaux de plantation : piquetage, trous de plantations, plantation ...
- 8.2- Effectue les opérations d'installation du verger : attachages, rabattages, protections contre les rongeurs, opérations de surgreffage...
- 8.3- Effectue les opérations de conduite du verger : taille de formation, taille d'hiver, broyage des bois, travaux en vert (taille, égourmandage, rabattage), extinction de bourgeons, éclaircissage de fleurs ou de fruits, tuteurage, quidage, arcures, inclinaisons, effeuillage ...
- 8.4- Effectue les opérations d'entretien du verger : binage, fertilisation, pollinisation, contrôles visuels, désherbage, fauchage.

9- Récolte et stockage des productions

- Récolte les fruits en fonction de leur stade de maturité
- 9.2- Prépare les fruits, les calibre et les conditionne pour le stockage, l'expédition et la vente

Grandes cultures

- 8- Exécution d'opérations techniques liées à la conduite des grandes cultures
- 8.1- Réalise les opérations de préparation du sol et des parcelles
- 8.2- Nettoie et désinfecte les parcelles à mettre en culture
- 8.3- Prépare les semences ou plants et réalise les semis et plantations
- 8.4 Effectue des opérations de fertilisation et d'amendements
- 8.5 Réalise les opérations d'entretien et de protection des cultures de façon manuelle ou mécanisée

9- Récolte et stockage

- 9.1- Réalise les opérations de récolte
- 9.2- Réalise le transport de la récolte
- 9.3- Réalise des opérations de stockage et de conservation de la récolte

Productions viticoles

- 8- Exécution d'opérations techniques en viticulture
- 8.1- Réalise les différentes opérations culturales liées à l'implantation d'un vignoble
- 8.2- Effectue le piquetage de la parcelle
- 8.3- Réalise les trous de plantation à la main, à la tarière ou à la machine
- 8.4- Effectue les différentes opérations de formation de jeunes plants
- 8.5- Effectue le palissage
- 8.6- Réalise les opérations d'entretien du sol et des matériels de palissage (piquets, fils de fer, amarres)
- 8.7- Effectue les différentes tailles
- 8.8- Effectue les opérations de conduite : tuteurage, palissage, attachage, épamprage, rognage, effeuillage

9- Récolte

- 9.1- Effectue les opérations de récolte
- 9.2- Peut effectuer le transport du raisin

Fonctions spécifiques aux productions animales

Élevage bovin, ovin, caprin

- 8- Aménagement, travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage
- 8.1- Aménage l'intérieur des bâtiments pour les manipulations et l'accueil fonctionnel des différents lots d'animaux
- 8.2- Assure la fonctionnalité des équipements (abreuvoirs, tapis de distribution, dispositifs d'aération, distributeur d'aliment, cornadis...)
- 8.3- Veille à la propreté des mangeoires et abreuvoirs
- 8.4- Assure l'extraction manuelle, mécanique ou automatisée des effluents
- 8.5- Vérifie l'état de la litière et la renouvelle en fonction des besoins
- 8.6- Réalise les opérations de nettoyage et de désinfection des locaux, des véhicules, des équipements et matériels
- 9- Alimentation des animaux
- 9.1. Identifie les différentes catégories d'aliments et vérifie leur qualité
- 9.2. Apprécie l'état de l'aliment
- 9.3. Prépare les rations à distribuer
- 9.4. Prépare les aliments à l'aide des matériels de l'exploitation
- 9.5. Distribue les différentes catégories d'aliments aux différents lots d'animaux en fonction des plans de rationnement établis
- 9.6. Fait téter ou boire les jeunes
- 9.7. Vérifie que les animaux consomment normalement les aliments
- 9.8. Intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assuré
- 9.9. Utilise les installations de distribution automatique ou semi-automatique
- 9.10. Participe à l'estimation des stocks d'aliments et des compléments alimentaires
- 9.11. Réceptionne les livraisons d'aliments
- 10- Suivi sanitaire des animaux
- 10.1-Participe à la réception des animaux
- 10.2-Repère les anomalies (de croissance, d'état sanitaire ou les symptômes de maladies courantes)

- 10.3- Participe au diagnostic par l'examen de l'animal malade (recherche des symptômes, prise de température...)
- 10.4-Déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses sous l'encadrement du responsable ou d'un spécialiste
- 10.5-Procède à l'allotement
- 10.6-Vérifie régulièrement les conditions d'ambiance (température, aération, odeurs...) et agit en conséquence sur les moyens de régulation
- 10.7-Enregistre les interventions sanitaires (support numérique ou papier)
- 10.8-Réalise ou aide à la réalisation d'interventions particulières : tonte, taille des onglons, écornage
- 10.9-Signale les animaux morts et fait procéder à leur enlèvement
- 10.10- Réalise des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits, sous la responsabilité de l'éleveur (injection ou voie orale)
- 11- Mise en œuvre des opérations de conduite des cultures ou de pâturage destinées à l'alimentation des animaux
- 11.1- Effectue les opérations d'installation et d'entretien des prairies ou des cultures associées à l'élevage
- 11.2- Apprécie l'état d'une prairie (hauteur d'herbe, piétinement, portance, dégradation...) pour le pâturage, la récolte ou la réimplantation
- 11.3- Change les animaux de parcelle
- 11.4- Installe et entretient les clôtures
- 11.5- Installe et désinstalle les équipements de contention mobiles
- 11.6- Met en œuvre le pâturage
- 11.7- Épand les effluents d'élevage dans le respect du plan d'épandage
- 11.8- Réalise les opérations liées à la récolte des fourrages
- 12- Conduite de la reproduction et soins aux jeunes
- 12.1- Repère les femelles en chaleurs
- 12.2- Intervient avec le responsable pour organiser l'accouplement des animaux, l'insémination animale ou la maîtrise des cycles sexuels
- 12.3- Assure seul ou avec le responsable, la surveillance des mises bas et apporte éventuellement une aide aux parturientes
- 12.4- Réalise les soins à la mère et aux nouveaux-nés (désinfection du cordon ombilical, premières tétées...)
- 12.5- Procéde à l'identification des animaux

- 13- Réalisation de la traite dans le cadre d'un élevage laitier
- 13.1- Prépare la salle de traite
- 13.2- S'assure du bon fonctionnement de l'installation de traite
- 13.3- Regroupe les animaux et les contient à proximité du lieu de traite
- 13.4- Identifie les animaux à exclure de la traite
- 13.5- Procède à la préparation de la mamelle (dont nettoyage du pis)
- 13.6- Réalise la traite mécanique ou manuelle ou surveille la traite robotisée
- 13.7- Repère les anomalies éventuelles lors de la traite d'un animal et assure le suivi nécessaire ou les signale au responsable
- 13.8- Nettoie et range le matériel de traite, vérifie son état et change éventuellement des pièces
- 13.9- Nettoie les locaux et s'assure de leur propreté
- 13.10- Vérifie la température du tank à lait et assure les réglages nécessaires
- 14- Préparation des animaux pour la vente ou une présentation, le cas échéant
- 14.1- Apprécie l'état de finition des animaux avant la vente (pesée, appréciation à l'œil)
- 14.2- Organise, réalise seul ou en équipe le départ ou l'enlèvement des animaux
- 14.3- Prépare les animaux pour la présentation

Élevage porcin

- 8- Aménagement, travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage
- 8.1- Aménage l'intérieur des bâtiments pour les manipulations et l'accueil fonctionnel des différents lots d'animaux
- 8.2- Assure la fonctionnalité des équipements (abreuvoirs, tapis de distribution, dispositifs d'aération, distributeur d'aliment...)
- 8.3- Veille à la propreté des mangeoires et abreuvoirs
- 8.4- Assure l'extraction manuelle, mécanique ou automatisée des effluents
- 8.5- Dans le cas d'élevage sur litière, vérifie l'état de la litière et la renouvelle en fonction des besoins
- 8.6- Réalise les opérations de nettoyage et de désinfection des locaux, des véhicules, des équipements et matériels

9- Alimentation des animaux

- 9.1- Identifie les différentes catégories d'aliments et vérifie leur qualité
- 9.2- Apprécie l'état de l'aliment
- 9.3- Prépare les rations à distribuer
- 9.4- Prépare les aliments à l'aide des matériels de l'exploitation
- 9.5- Distribue les différentes catégories d'aliments aux différents lots d'animaux en fonction des plans de rationnement établis
- 9.6- Vérifie que les animaux consomment normalement les aliments
- 9.7- Intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assuré
- 9.8- Utilise les installations de distribution automatique ou semi-automatique
- 9.9- Participe à l'estimation des stocks d'aliments et des compléments alimentaires
- 9.10-Réceptionne les livraisons d'aliments

10- Suivi sanitaire des animaux

- 10.1-Réalise les opérations de réception, chargement, déchargement d'animaux
- 10.2-Repère les anomalies (de croissance, d'état sanitaire ou les symptômes de maladies courantes)
- 10.3- Participe au diagnostic par l'examen de l'animal malade (recherche des symptômes, prise de température...)
- 10.4- Réalise des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits, sous la responsabilité de l'éleveur (injection ou voie orale)
- 10.5- Déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses sous l'encadrement du responsable ou d'un spécialiste
- 10.6-Procède à la mise en quarantaine de certains animaux selon les consignes
- 10.7-Procède à l'allotement si nécessaire
- 10.8-Vérifie régulièrement les conditions d'ambiance (température, aération, odeurs...) et agit en conséquence sur les moyens de régulation
- 10.9-Enregistre les interventions sanitaires (support numérique ou papier)
- 10.10- Réalise ou aide à la réalisation d'interventions particulières : castration, ablation des queues, épointage des dents...
- 10.11- Repère les animaux morts et procède à leur enlèvement selon les consignes

- 11- Conduite de la reproduction et soins aux jeunes
- 11.1- Repère les femelles en chaleurs
- 11.2-Intervient avec le responsable pour organiser l'accouplement des animaux, l'insémination animale ou la maîtrise des cycles sexuels
- 11.3- Assure seul ou avec le responsable la surveillance des mises bas et apporte éventuellement une aide aux parturientes
- 11.4- Réalise les soins à la mère et aux nouveau-nés (désinfection du cordon ombilical, premières tétées...)
- 11.5- Procède à l'identification des animaux

Élevage de volailles

- 8- Aménagement, travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage
- 8.1- Aménage l'intérieur des bâtiments pour les manipulations et l'accueil fonctionnel des différents lots d'animaux
- 8.2- Assure la fonctionnalité des équipements (abreuvoirs, tapis de distribution, dispositifs d'aération, distributeur d'aliment...)
- 8.3- Veille à la propreté des mangeoires et abreuvoirs
- 8.4- Assure l'extraction manuelle, mécanique ou automatisée des effluents
- 8.5- Vérifie l'état de la litière et la renouvelle en fonction des besoins
- 8.6- Réalise les opérations de nettoyage et de désinfection des locaux, des véhicules, des équipements et matériels
- 9- Alimentation des animaux
- 9.1- Identifie les différentes catégories d'aliments et vérifie leur qualité
- 9.2- Apprécie l'état de l'aliment
- 9.3- Prépare les rations à distribuer
- 9.4- Prépare les aliments à l'aide des matériels de l'exploitation
- 9.5- Distribue les différentes catégories d'aliments aux différents lots d'animaux en fonction des plans d'alimentation
- 9.6- Vérifie que les animaux consomment normalement les aliments
- 9.7- Intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assuré

- 9.8- Utilise les installations de distribution automatique ou semi-automatique
- 9.9- Estime les stocks d'aliments et de compléments alimentaires
- 9.10- Réceptionne les livraisons d'aliments

10- Suivi sanitaire des animaux

- 10.1- Réalise les opérations de réception, chargement, déchargement d'animaux
- 10.2- Repère les anomalies (de croissance, d'état sanitaire ou les symptômes de maladies courantes)
- 10.3- Participe au diagnostic par l'examen de l'animal malade
- 10.4- Déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses sous l'encadrement du responsable ou d'un spécialiste
- 10.5- Procède à l'allotement
- 10.6- Vérifie régulièrement les conditions d'ambiance (température, aération, odeurs ...) et agit en conséquence sur les moyens de régulation
- 10.7- Enregistre les interventions sanitaires (support numérique ou papier)
- 10.8- Réalise ou aide à la réalisation d'interventions particulières : débecquage...
- 10.9- Repère les animaux morts et procéde à leur enlèvement
- 10.10- Réalise des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits, sous la responsabilité de l'éleveur
- 11- Préparation des produits de l'élevage pour la vente
- 11.1- Ramasse et trie les œufs
- 11.2- Participe à l'abattage des volailles
- 11.3- Réalise le plumage automatique ou à la main et vide les volailles

Activités susceptibles d'être exercées par des salariés selon les systèmes de production et les configurations locales d'emplois

Valorisation et vente de produits horticoles

- a- Préparation des végétaux
- b- Stockage et entretien des végétaux
- c- Réalisation de composition végétale
- d- Vente de produits végétaux

Entretien des espaces naturels et/ou paysagers

- a- Interventions sur les végétaux : tonte, fauchage, débroussaillement, taille,...
- b- Intervention dans les espaces pour l'élimination des plantes non souhaitées
- c- Evacuation, recyclage et/ou valorisation des déchets verts
- d- Entretien des voies de circulation et des installations dans des espaces naturels ou aménagés

Travaux de cave

- a- Vinification du raisin
- b- Elevage du vin
- c- Conditionnement du vin
- d- Expédition et/ou livraison des commandes

Valorisation et vente de produits de l'élevage

- a- Transformation des produits d'élevage (lait, viande)
- b- Conditionnement des produits
- c- Opérations de stockage
- d- Vente des produits

Garde et entretien d'un troupeau transhumant

- a- Organisation et gestion de la vie en estive
- b- Conduite et surveillance du troupeau en estive
- c- Traite et transformation fromagère
- d- Entretien des équipements de l'estive

Productions aquacoles

- a- Aménagement, travaux d'entretien et maintenance des batiments et équipements
- b- Conduite de la reproduction et suivi de l'élevage aquacole
- c- Préparation des produits aquacoles pour la vente
- d- Vente des produits aquacoles

Situations professionnelles significatives

Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le(la) salarié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Les SPS sont organisées de la manière suivante :

- SPS liées aux productions végétales : SPS communes à toutes les productions végétales et SPS spécifiques à chaque production
- SPS liées aux productions animales : SPS communes à toutes les productions animales et SPS spécifiques à chaque production.

Productions végétales

Situations professionnelles significatives communes

Champs de compétences	SPS	Finalités
Conduite d'engins agricoles et utilisation du matériel	 Vérification avant mise en route Conduite des engins agricoles en situation de travail 	Réaliser des travaux conformément aux consignes et aux règles de sécurité et de durabilité
Entretien des engins, des matériels, des bâtiments et équipements	 Entretien et petites réparations des engins et du matériel Entretien et petites réparations des bâtiments et équipements 	Maintenir la fonctionnalité des engins, des matériels, des bâtiments et équipements
Communication en situation professionnelle	 Signalement des anomalies après observation des cultures, des matériels, équipements et bâtiments Enregistrement et transmission des données relatives aux travaux en cours 	Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail

Situations professionnelles significatives spécifiques

oltuations professionine	nes significatives specifiques	
Champs de compétences	SPS	Finalités
Horticulture (productions légumières/maraîchage, floriculture et pépinière)		
Mise en place et entretien des cultures	 Travaux d'implantation Application de produits phytopharmaceutiques Protection des cultures par l'utilisation de techniques alternatives 	Assurer de bonnes conditions de production et de récolte des végétaux
Production de plants, de fruits et de légumes	Multiplication des végétauxRécolte et conditionnement	Fournir des produits conformes en vue de leur commercialisation
Champs de compétences Arboriculture	SPS	Finalités
Travaux liés aux productions arboricoles	 Taille des arbres fruitiers Travaux en vert Application de produits phytopharmaceutiques Protection des cultures par l'utilisation de techniques alternatives 	Assurer de bonnes conditions de culture pour une production correspondant aux objectifs de durabilité
Opérations de récolte et post-récolte des fruits	 Récolte et conservation Stockage et du conditionnement des fruits 	Fournir des produits conformes au(x) cahier(s) des charges en vue de leur commercialisation
Champs de compétences	SPS	Finalités
Viticulture		
Travaux de conduite de la vigne	 Soins aux jeunes plants Taille de la vigne Application de produits phytopharmaceutiques Protection des cultures par l'utilisation de techniques alternatives 	Assurer de bonnes conditions de dévelop- pement de la vigne pour une production correspondant aux objectifs de durabilité
Champs de compétences	SPS	Finalités
Grandes cultures		
Travaux liés à la conduite des productions végétales	 Travaux du sol et de semis Application de produits phytopharmaceutiques Protection des cultures par l'utilisation de techniques alternatives 	Assurer de bonnes conditions de développement des cultures en minimisant les risques pour l'environnement dans un objectif de durabilité
Opérations de récolte	Travaux de récolteStockage et conservation	Assurer de bonnes conditions de récolte et de stockage

Productions animales

Situations professionnelles significatives communes

Champs de compétences	SPS	Finalités
Conduite d'engins agricoles et utilisation du matériel	 Vérification avant mise en route Conduite des engins agricoles en situation de travail 	Réaliser des travaux conformément aux consignes et aux règles de sécurité et de durabilité
Entretien des engins, des matériels, des bâtiments et équipements	 Entretien et petites réparations des engins et du matériel Entretien et petites réparations des bâtiments et équipements 	Maintenir la fonctionnalité des engins, des matériels, des bâtiments et équipements
Communication en situation professionnelle	 Signalement des anomalies après observation des animaux, des matériels, équipements et bâtiments Enregistrement et transmission des données relatives aux travaux en cours 	Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail

Situations professionnelles significatives spécifiques

Champs de compétences	SPS	Finalités
Bovins, ovins, caprins		
Alimentation des animaux	 Distribution manuelle ou mécanisée des aliments Réalisation des opérations liées au pâturage Travaux des surfaces associées à l'élevage 	Satisfaire les besoins nutritionnels des différentes catégories d'animaux, pour assurer une production conforme aux objectifs de durabilité
Surveillance et soins aux animaux	 Repérage des anomalies Repérage des chaleurs et des signes précurseurs des mises bas Manipulations et interventions Exécution de la traite (cas d'un élevage laitier) 	Concilier le bien-être animal et le bon état de santé avec les performances économiques
Champs de compétences Porcs	SPS	Finalités
Alimentation des animaux	 Distribution manuelle ou mécanisée des aliments Travaux des surfaces associées à l'élevage 	Satisfaire les besoins nutritionnels des différentes catégories d'animaux, pour assurer une production conforme aux objectifs de durabilité
Surveillance et soins aux animaux	 Repérage des anomalies Repérage des chaleurs et des signes précurseurs des mises bas Manipulations et interventions 	Concilier le bien-être animal et le bon état de santé avec les performances économiques
Champs de compétences Volailles	SPS	Finalités
Alimentation des animaux	 Préparation des aliments Distribution manuelle ou mécanisée des aliments 	Satisfaire les besoins nutritionnels des différentes catégories d'animaux, pour assurer une production conforme aux objectifs de durabilité
Surveillance et soins aux animaux	Repérage des anomaliesManipulations et interventions	Concilier le bien-être animal et le bon état de santé avec les performances économiques

Référentiel de diplôme Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité "Métiers de l'agriculture"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture. Elles sont de deux ordres : des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture et des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité.

Le CAPa peut être obtenu par la voie modulaire ou par la voie des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

La FDA montre la diversité des systèmes de production à l'intérieur des secteurs de la production animale et végétale. Le référentiel de certification intègre cette diversité. Il est décliné en plusieurs versions, correspondant à ces secteurs de production.

Pour le secteur de la production animale deux déclinaisons : - Ruminants

- Porcs ou aviculture.

Pour le secteur de la production végétale deux déclinaisons : - Arboriculture / Horticulture / Viticulture

- Grandes cultures.

Afin de garantir une certaine polycompétence chez les diplômés, la certification du CAPa métiers de l'agriculture prend en compte 2 systèmes de production ou activités. Tous les candidats devront valider obligatoirement des capacités relevant de deux supports différents : un premier support qui permet d'acquérir les capacités professionnelles CP 4, CP 5 et CP 6 et un second support pour la CP 7. Le choix des supports est restreint.

Supports principaux correspondant aux capacités professionnelles CP 4 à CP 6 : support 1 à choisir dans la liste ci-dessous

- Ruminants
- Porcs ou Aviculture
- Arboriculture
- Horticulture
- Viticulture
- Grandes cultures

Autres productions ou activités pouvant aussi servir de support pour la CP 7 :

- Aquaculture
- Pastoralisme
- Entretien des espaces
- Valorisation et vente de produits horticoles
- Transformation et vente de produits animaux
- Valorisation et vente des produits de l'entreprise (en UCARE uniquement)
- Travaux de cave

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

- CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- CG1.1 Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- CG1.2 Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- CG3 Interagir avec son environnement social
- CG3.1 Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- CG3.2 S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Capacités professionnelles

	Support 1 Ruminants	CP4 – Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage CP4.1 Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux CP4.2 Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation CP5 – Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage CP5.1 Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage CP5.2 Mettre en œuvre le pâturage CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
Productions animales		CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
		CP4 – Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage CP4.1 Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux CP4.2 Effectuer le suivi des animaux
	Support 1 Porcs ou aviculture	CP5 – Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage CP5.1 Alimenter les animaux CP5.2 Effectuer des travaux liés aux surfaces associées à l'élevage
		CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
		CP4 – Réaliser des travaux sur les végétaux CP4.1 Réaliser des observations et interventions sur le végétal CP4.2 Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
	Support 1 Arboriculture Support 1 Horticulture	CP5 – Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement CP5.1 Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production CP5.2 Effectuer des travaux de récolte, de conservation* et de conditionnement*
Productions	Support 1 Viticulture	CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
végétales		CP4 – Réaliser des travaux mécanisés des cultures CP4.1 Réaliser des travaux du sol et le semis CP4.2 Réaliser des travaux de récolte
	Support 1 Grandes cultures	CP5 –Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols CP5.1 Appliquer en sécurité des produits phytopharmaceutiques CP5.2 Utiliser des techniques alternatives d'entretien des cultures
		CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
	Support 2	CP 7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Unités capitalisables

Le CAP agricole spécialité « métiers de l'agriculture » est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du Ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service.

Capacités et UC générales			
Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques	
CG 1	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante		
CG 2	UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel		
CG 3	UCG 3 : Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif		

	Capacités et UC professionnelles			
	Productions animales			
	Support 1 - Ruminants			
Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques		
CP 4	UCP 1 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage - Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux - Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation	Évaluation en situation professionnelle		
CP 5	UCP 2 : Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage - Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage - Mettre en œuvre le pâturage	Évaluation en situation professionnelle		
CP 6	UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	Évaluation en situation professionnelle		
	Support 1 - Porcs ou aviculture			
CP 4	UCP 1 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage - Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux - Effectuer le suivi des animaux	Évaluation en situation professionnelle		
CP 5	UCP 2 : Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage - Alimenter les animaux - Effectuer des travaux liés aux surfaces associées à l'élevage	Évaluation en situation professionnelle		
CP 6	UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	Évaluation en situation professionnelle		

	Productions végétales	
S	Support 1 - Arboriculture / Support 1 - Horticulture / Support 1	l - Viticulture
CP 4	UCP 1 : Réaliser des travaux sur les végétaux - Réaliser des observations et interventions sur le végétal - Réaliser des travaux de mise en place des végétaux	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement - Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production - Effectuer des travaux de récolte, de conservation* et de conditionnement*	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	Évaluation en situation professionnelle
	Support 1 - Grandes cultures	
CP 4	UCP 1 : Réaliser des travaux mécanisés des cultures - Réaliser des travaux du sol et le semis - Réaliser des travaux de récolte	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 : Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols - Appliquer en sécurité des produits phytopharmaceutiques - Utiliser des techniques alternatives d'entretien des cultures	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	Évaluation en situation professionnelle
	Support 2	
	Support 2	T
CP 7	UCARE Intitulé et capacités intermédiaires à proposer par le centre de formation. Les thèmes des UCARE correspondent au support 2. Ils doivent être choisis dans la liste nationale qui figure dans la page d'introduction du référentiel de certification (page 21)	Évaluation en situation professionnelle

^{*} Concerne exclusivement l'arboriculture et l'horticulture

Siglier

AB Agriculture biologique

AOP Appellation d'origine protégée
CAP Certificat d'aptitude professionnelle
CEF Conseil d'éducation et de formation

CG Capacité générale
CP Capacité professionnelle

CUMA Coopérative d'utilisation de matériel agricole

DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

EARL Exploitation agricole à responsabilité limitée
EPC Équipements de protection collective
EPI Équipements de protection individuelle

ETA Entreprise de travaux agricoles FDA Fiche descriptive d'activité

GAEC Groupement agricole d'exploitation en commun
GIEE Groupement d'intérêt économique et environnemental

IGP Indication géographique protégée
MIP Module d'initiative professionnelle

MG Module général MP Module professionnel

OEA Ouvrier de l'exploitation agricole

PA Production animale
PIB Produit intérieur brut

PSE 1 Premier secours en équipe niveau 1

PV Production végétale

ROME Répertoire opérationnel des métiers et des emplois

SARL Société à responsabilité limitée

SAU Surface agricole utile

SSTA Sauveteur secouriste au travail option métiers agricoles

UC Unité capitalisable

UCG Unité capitalisable générale UCP Unité capitalisable professionnelle

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Juin 2015